



# Dossier de Mécénat

«Le Cercle des Amis de CPB»  
@2023

12 rue Dominique LARREA  
64500 Saint-Jean-de-Luz  
LeCercleDesAmis@cuivres-en-pays-basque.com

☎ 06 24 09 44 35

N° Siret : 837 869 650 000 15



- 🌐 [www.cuivres-en-pays-basque.com](http://www.cuivres-en-pays-basque.com)
- 📘 Cuivres en Pays Basque Officiel
- 📺 Cuivres en Pays Basque
- 📷 @cuivresenpaysbasque





assembler, Partager et Fédérer grâce au bel outil universel qu'est la musique est la volonté de cette association basée sur une formidable aventure humaine. Visant l'excellence grâce à une grande évidence, l'équipe propose de nombreux événements socio-pédago-culturels sur le territoire proche ainsi que sur le territoire élargi. Les plus prestigieux.s.e.s musicien.n.e.s d'orchestres français et étrangers ainsi que des solistes de renommée internationale fondent son équipe pédagogique et artistique. Ses divers concerts sont dirigés par un directeur musical de premier plan.

Cette association 1901 est à but non lucratif, déclarée d'Intérêt Général et détentrice une licence de producteur de spectacle. Elle organise de nombreux concerts, un stage d'été ouvert aux instruments de la famille des cuivres en période aoûtienne. Des rencontres musicales entre amateurs et professionnels sont organisées ainsi que la mise en avant de nouveaux virtuoses grâce à des auditions « Jeunes Talents ». Afin de compléter sa palette culturelle, elle s'est développée en outil de diffusion avec la création d'un grand orchestre de cuivres professionnel se nommant « Metalak Euskal Herrian » ainsi qu'un orchestre valorisant la pratique amateur.

Soutenue par la Mairie de Saint Jean de Luz et par de nombreux partenaires et mécènes, l'activité culturelle de CPB s'est fortement développée grâce à la mise en place de nombreux projets rayonnants sur tout le territoire du Sud-Ouest. L'aventure artistique proposée chaque année par cette belle association nécessite des aides financières primordiales afin de lui permettre de continuer de viser l'excellence et créer de l'emploi.

Le climat actuel socio-économique fait que notre association se doit plus que jamais de continuer à créer du lien social, de proposer une pédagogie de très haut niveau, de revitaliser et d'offrir la culture la plus large et la plus qualitative possible à tou.t.e.s les citoyen.n.e.s.

C'est pourquoi nous serions très honorés que vous acceptiez d'intégrer « Le Cercle des Amis de CPB ». Soucieux d'établir avec vous une relation de confiance solide et pérenne, nous vous proposerons dès lors de nombreuses et avantageuses contreparties.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous pourrez porter à cette unique et exceptionnelle association et espérons que ses nombreux et divers projets atypiques sauront vous convaincre de lui apporter votre soutien.

En attente d'un proche moment d'échange, veuillez recevoir nos sincères et cordiales salutations.

Le Président-Directeur Général de « Cuivres en Pays Basque »,  
Ander RAYA





[www.cuivres-en-pays-basque.com](http://www.cuivres-en-pays-basque.com)

N° Siret : 837 869 650 000 15



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. « Cuivres en Pays Basque »</b> .....	2
1.1. Présentation et objectifs.....	2
1.2. Pôle de formations et événementiels .....	3
1.3. Outil de diffusion .....	4
1.4. Rayonnement territorial .....	5
1.5. Rassembler, fédérer et partager .....	6
<b>2. « Le Cercle des Amis de CPB »</b> .....	7
2.1. Qu'est-ce que « Le Cercle des Amis de CPB ».....	7
2.2. Pourquoi intégrer « Le Cercle des Amis de CPB ».....	8-9
2.3. Les avantages du « Cercle des Amis de CPB ».....	10-12
2.4. Les cotisations du « Cercle des Amis de CPB ».....	12
<b>3. Conclusion</b> .....	13
<b>4. Annexes</b>	
4.1. Statuts de « Cuivres en Pays Basque »	
4.2. Composition du Bureau de « Cuivres en Pays Basque »	
4.3. Fonctionnement de « Cuivres en Pays Basque »	
4.4. Equipe pédagogique de « Cuivres en Pays Basque »	
4.5. Prévisionnel événements « Cuivres en Pays Basque » 2023	
4.6. Budget prévisionnel de « Cuivres en Pays Basque »	
4.7. Publication Journal Officiel	
4.8. Numéro Siret	



# 1. « Cuivres en Pays Basque »

## 1.1. Présentation et objectifs de « Cuivres en Pays Basque »

« **Cuivres en Pays Basque** » (CPB) est une association 1901 (créée le 30 Novembre 2017) à but non lucratif qui a pour mission de mettre en place des projets socio-pédagogico-culturels visant l'excellence sur le territoire du Pays Basque autour des instruments de la famille des cuivres.

Fondée par un natif et un amoureux du Pays Basque, elle vient compléter un fort tissu associatif (Orchestres d'Harmonies, Bandas) dépourvu de grands évènements pédagogiques et culturels concernant cette famille instrumentale.

### Ses objectifs sont :

- pédagogiques : les plus grand.e.s solistes des Orchestres Français et Etrangers composent son équipe pédagogique
- formatifs : préparation aux métiers de musicien.n.e.s (Professeur, Orchestre, Soliste...)
- sociaux : créer du lien social grâce à l'outil universel qu'est la musique
- éducatifs : permettre d'accompagner et de former des jeunes en voie de professionnalisation
- philanthropiques : générer la passion
- mise en avant de « Jeunes Talents » : mise en avant de notre jeunesse territoriale
- culturels : mise en place de concerts de très haut niveau uniques et atypiques sur notre territoire
- Concours International : l'excellence internationale réunie au Pays Basque
- une valorisation de la pratique amateur
- une évolution en outil de diffusion



Conférence : Une vie de Musicien



Effet CPB



Joel VAISSE Cours de Traits d'Orchestre



## 1.2. Pôle de formations de jeunes en voie de professionnalisation

Cette association est un outil socio-pédago-culturel et philanthropique important pour le territoire national et international profitant à la formation de jeunes talents venant de France et de l'étranger. Elle leur permet, encadrés par des professionnels issus des plus grands orchestres français et étrangers, d'intégrer diverses formations musicales grâce à notre stage de musique : 65 élèves pour notre première édition, 87 pour la deuxième et 104 pour la troisième (capacité maximale atteinte) comme pour sa quatrième et cinquième année. Le nombre d'élèves pour une première année dans ce type de stage est d'une quinzaine environ.



Animation Musicale du territoire CPB 2.0



Graves de Noel 2019



Animation des élèves, CPB 4.0 (2021)



Concert de Restitution 4.0 (2021)



Accompagnatrice



### 1. 3. Outil de diffusion

« Métalak Euskal Herrian » est un outil de diffusion atypique et riche permettant la mise en avant des instruments de la famille des cuivres. Visant l'excellence grâce à une grande exigence, MEH propose de nombreux événements culturels sur le territoire régional, national et international.



Concert Prestige 2.0 (2019)



Concert Prestige 3.0 (2020)

Les plus prestigieux musiciens et musiciennes d'orchestres français et étrangers ainsi que des solistes de renommée internationale fondent son équipe artistique. Ses divers concerts sont dirigés par un chef référent de premier plan permettant à cet ensemble d'avoir sa propre identité artistique.



Concert Prestige 1.0 (2018)



Concert Prestige 3.0 (2020)



Concert Prestige 4.0 (2021)



Concert de Soliste 2019

Son répertoire est riche et transversal. Toutes les périodes et styles musicaux sont abordés (oeuvres originales, arrangements, créations...) tout en proposant une transversalité avec d'autres formes d'arts (théâtre, danse, marionnettes)



## 1. 4. Rayonnement territorial

« Cuivres en Pays Basque » est une association culturelle majeure et prépondérante du territoire. Elle se positionne comme une structure visant l'excellence. Son positionnement international, sa volonté de transmettre, ses nombreux et riches projets font de cette association une vitrine unique.

Pourvue d'une très belle réputation cette association a très vite été invitée dans de multiples festivals ou évènements en France ou à l'étranger :

- Innsbruck : (<https://blog.autriche.com/2019/06/11/25-ans-de-concerts-promenades-a-innsbruck/>)

- Euskadiko Orkestra : <https://fr.euskadikoorkestra.eus/>

- Académie RAVEL : <https://festivalravel.fr/>

- Festival Radio France



Concert Promenade INNSBRUCK



## 1. 5. Rassembler, fédérer, partager

« Cuivres en Pays Basque » a vocation de regrouper, fédérer, rassembler et unifier diverses structures artistiques du territoire tels que Euskadiko Orkestra, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Bayonne, de nombreuses associations culturelles locales, l'Académie Ravel, des communes ou encore des écoles de musique....

Cette association permet à toutes les citoyennes et citoyens (de tous âges et de tous horizons) de pouvoir tisser un lien social fort grâce à ses nombreux outils pédagogiques répondant à une grande exigence ainsi qu'à ses nombreuses et riches activités culturelles s'étalant sur l'année.

Cette structure est aussi un tremplin pour les jeunes talents et les artistes en voix de professionnalisation. Ses formations complémentaires spécifiques et uniques ont pour objectifs de leur permettre l'accès à un cursus d'études supérieures, devenir professeur, gagner un concours d'orchestre ou encore mener une carrière de soliste ou de chambriste. Son panel pédagogique unique en Europe intégrant les plus grands noms français et européens assure cette exigence.



Taloak



Boom des élèves



Goûter



Rugby Beach

La création du « Cercle des Amis de CPB » fédère autour d'une dynamique socio-économique permettant aux entreprises de pouvoir s'unir autour de ce projet unique et de vivre une expérience de relation publique d'exception du fait de ses nombreux événements culturels de très haut niveau et de son fort rayonnement.





## 2. « Le Cercle des Amis de CPB »

### 2.1. Qu'est-ce que « Le Cercle des Amis de CPB »

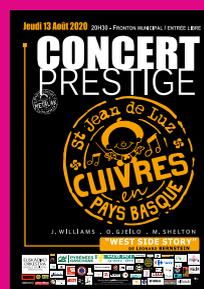
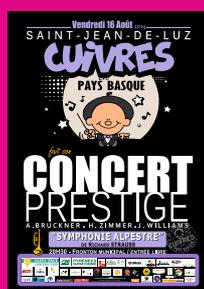
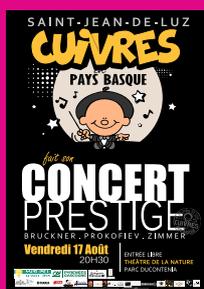
« Le Cercle des Amis de CPB » est un regroupement d'entreprises qui s'engage derrière un projet culturel prenant la forme d'un engagement collectif.

Ce « Cercle » est un outil d'engagement, de découverte et d'ouverture autour d'un riche et unique projet culturel ayant un rayonnement territorial important :

- en créant de l'emploi
- en proposant un retour professionnel sur le territoire
- en promouvant la Culture Basque
- en privilégiant les partenariats avec les acteurs de la culture basque au Pays Basque et dans le Monde
- en développant des partenariats artistiques transversaux
- en finançant les déplacements nationaux et internationaux
- en favorisant la commande de créations d'œuvres nouvelles
- en permettant la mise en place de concerts sur le territoire proche et élargi
- en assurant la mise en place d'outils pédagogiques complémentaires (stages de musique) de très haut niveau pour le territoire

Un chef d'entreprise est nommé président d'honneur du « Cercle des Amis de CPB ».

Adhérer à ce « Cercle » c'est s'engager pour le territoire, partager sa recherche de l'excellence, rassembler autour du bel outil universel qu'est la musique, participer au développement de cet outil socio-pédago-culturel unique et atypique ouvert à toutes les citoyennes et citoyens et devenir un acteur primordial de la Politique Culturelle





## 2.2. Pourquoi intégrer « Le Cercle des Amis de CPB »

### A. S'associer à un beau et fort projet culturel transfrontalier et accentuer la notoriété de votre entreprise

L'association « Cuivres en Pays Basque » bénéficie d'un tissu de partenaires très important. Devenir membre du « Cercle des Amis de CPB » c'est permettre à votre entreprise d'amplifier son rayonnement et d'être valorisée médiatiquement sur le territoire.



### B. Obtenir une visibilité importante au sein d'un cercle économique territorial fort

« Cuivres en Pays Basque » représente l'occasion unique de découvrir de futurs collaborateurs au sein du territoire.

L'entreprise partenaire bénéficie :

- d'une présence sur tous les supports de communication et d'information de « Cuivres en Pays Basque » : affiches, programmes, cartons d'invitation, site Internet, dossiers de presse et l'utilisation du logo de « Cuivres en Pays Basque »,
- d'invitations permettant d'assister aux auditions et concours organisés par « Cuivres en Pays Basque »,
- d'invitations aux divers événements organisés par « Cuivres en Pays Basque ».

Votre implication dans la vie de cette association permet de fédérer les énergies et valoriser le sentiment d'appartenance au territoire.





### **C. Vivre une expérience de relation publique d'exception et être au coeur du développement de l'association**

En vous engageant avec « Cuivres en Pays Basque » vous bénéficierez d'opérations de relations publiques de très haut niveau, de rencontres professionnelles et d'évènements répondant à vos besoins et à vos objectifs en termes de clientèle et de partenariats.

Cet engagement vous donnera droit à des privilèges exclusifs en disposant :

- des meilleures places pour tous les nombreux évènements culturels d'excellence
- d'invitations pour toutes les manifestations officielles
- de moments d'échanges avec les artistes sur la pratique instrumentale
- de moments d'échanges avec les artistes sur leur préparation mentale
- la possibilité d'assister aux répétitions
- d'un moment d'échange avec le Directeur Musical invité
- comprendre la création d'un programme de concert
- participer à des moments d'échanges inter-entreprises grâce au «Cercle des Amis de CPB»
- de moments d'échanges sur nos exigences visant l'excellence
- de la possibilité de pouvoir organiser un évènement d'entreprise dans le magnifique cadre de Saint Jean de Luz
- de la possibilité de faire des opérations clientèle/partenaires et relation publique grâce au « Cercle des Amis de CPB »

Par votre engagement vous êtes au cœur du développement de l'association lui permettant de continuer son activité mais aussi de l'accroître et de la développer.

### **D. Permettre à votre entreprise et vos collaborateurs de s'épanouir**

Le « Cercle des Amis de CPB » vous permettra ainsi qu'à vos collaborateurs de découvrir et de vous épanouir autour des évènements culturels et pédagogiques grâce à la musique et plus précisément aux instruments de la famille des cuivres et cela tout au long de l'année :

- Concours International
- Concert de Solistes
- Audition Jeunes talents
- Stage de Musique
- Conférences
- Classes de Maître
- Concert Prestige
- Concert des Invités
- Graves de Noël



## 2.3. Les avantages du « Le Cercle des Amis de CPB »

### Les avantages lorsque l'on adhère au « Cercle des Amis de CPB » :

Les dons versés par une entreprise au profit d'organismes limitativement énumérés par la Loi ouvrent droit à une réduction d'impôt, au titre du mécénat, égale à 60 % de leur montant, dans la limite de 10 000 € (pour les exercices clos entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020) ou 20 000 € (pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2020) ou de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

En outre, pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2020, le taux de la réduction d'impôt sera fixé à 60 % des sommes versées dans la limite de 5 pour mille du CA ou, si elle est plus favorable, dans la limite de 20 000 € (au lieu du seuil de 10 000 € applicable pour les exercices clos entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020).

### Adhérer à ce cercle c'est aussi :

- être un acteur primordial de l'activité Culturelle de CPB
- invitations à tous les concerts CPB de l'année civile ainsi qu'à leurs réceptions
- nuitée(s) à l'Hôtel MADISON\*\*\*\* de Saint Jean de Luz pour chaque concerts CPB et la semaine de notre stage
- invitations pour toutes les tournées de CPB
- découverte du territoire : Cesta Punta au Jaï Alaï de Saint Jean de Luz



*Initiation avec  
Philippe GONZALEZ,  
Hautbois solo  
Orchestre du Luxembourg*

- découverte de la Manufacture Instrumentale des Cuivres



*Adrien JAMINET  
de AJ Atelier de Cuivres*



- assister et participer à toutes nos Conférences



*Joel VAISSE,  
Principal Trombone*



*Patrice LAGISQUET,  
Sélectionneur de rugby*



*Marion LEROUX,  
Naturopathe*

- assister aux Classes de Maîtres



*Jonathan REITH,  
Trombone Solo Orchestre de Paris*



*Clément SAUNIER,  
Soliste international*

- être jury de notre audition « Jeunes Talents »



- profiter de moments d'échanges privilégiés avec les artistes de CPB
- partager toutes les activités pédagogiques du stage
- intervenir lors de nos nombreux événements



- être membre du jury de notre Concours International



- bénéficiaire de concerts privés CPB au sein de votre entreprise



## 2. 4. Les cotisations du « Le Cercle des Amis de CPB »

*La cotisation minimum est calculée sur le nombre de salariés de l'entreprise (selon les données de la CCI).*

Entreprises de 1 à 10 salariés : 1 000 €  
(soit une dépense réelle de 440 € compte tenu du crédit d'impôt)

Entreprises de 11 à 50 salariés : 2 500 €  
(soit une dépense réelle de 850 € compte tenu du crédit d'impôt)

Entreprises entre 51 et 300 salariés : 5 000 €  
(soit une dépense réelle de 2200 € compte tenu du crédit d'impôt)

Entreprises de + 301 salariés : 10 000 €  
(soit une dépense réelle de 4400 € compte tenu du crédit d'impôts)



### 3. Conclusion

Les multiples projets pédagogiques et culturels de « Cuivres en Pays Basque - Metalak Euskal Herian » ainsi que ses nombreux et divers concerts font de cette association un outil culturel unique et essentiel ouvert à toutes les citoyennes et citoyens du territoire proche et élargi.

Fédérer, rassembler et partager des émotions autour du bel outil universel qu'est la musique sont les objectifs de cette association qui vise l'excellence et l'ouverture grâce à une grande exigence.

Natif et amoureux du Pays Basque, fort de formations et d'expériences professionnelles importantes et pourvu d'une très grande motivation comme en témoigne la présentation de notre association, je vous présente ce dossier en espérant que vous accepterez d'intégrer « Le Cercle des Amis de CPB ». Nous serions alors très honorés de pouvoir vous compter comme mécène privilégié de « Cuivres en Pays Basque ».

**Le Président-Directeur Général de**  
« Cuivres en Pays Basque - Metalak Euskal Herian »

Ander RAYA



# 4. Annexes

## 4. 1. Statuts de « Cuivres en Pays Basque »

STATUTS de l'ASSOCIATION loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
« CUIVRES EN PAYS BASQUE »

### ARTICLE 1 - NOM

Est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « Cuivres en Pays Basque »

### ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a pour objet d'organiser des rencontres pédagogiques et artistiques, ainsi que de mettre en place des actions de diffusion de spectacles sur le territoire.

### ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : M. Ander RAYA 12 rue Dominique Larrea 64500 St JEAN de LUZ  
Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

La durée de l'association est illimitée.

### ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :

- a) Membres d'honneur
- b) Membres bienfaiteurs
- c) Membres actifs ou adhérents

### ARTICLE 6 - ADMISSION

Pour faire partie de l'association, il faut faire une demande écrite soumise au bureau pour validation.

### ARTICLE 7 - MEMBRES - COTISATIONS

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 10€ à titre de cotisation.

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association; ils sont dispensés de cotisations.

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée de 500€ et une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale.

Les cotisations annuelles ne peuvent être modifiées que lors d'une assemblée générale et figurer dans le règlement intérieur, voir article 10 des statuts.



## **ARTICLE 8 - RADIATIONS**

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission : par Lettre Recommandé avec Accusé de réception ;
- b) Le décès : En cas de décès, la qualité de membre s'efface avec la personne.
- c) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée avec accusé de réception à fournir des explications devant le bureau.

## **ARTICLE 9 - RESSOURCES**

1. Les ressources de l'association comprennent.
2. Le montant des droits d'entrée et des cotisations.
3. Les subventions de l'Etat ou des collectivités territoriales . 3<sup>o</sup> Toutes autres subventions qui peuvent lui être accordées.
4. Vente et location de produits ou de services.
5. Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

## **ARTICLE 10 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient.

Elle se réunit chaque année au mois de Mai

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés si le quorum de 25 % des membres est atteint. Chaque membre présent ne peut être porteur de plus de deux pouvoirs.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil. Toutes les délibérations sont prises à main levée. Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

Ne peuvent voter lors des assemblées générales uniquement les membres à jour de leur cotisation.



## **ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Si besoin est, ou à la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts. Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

## **ARTICLE 12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'association est dirigée par le bureau et les responsables des commissions définies, élus pour 3 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration du mandat des membres remplacés.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration élit en son sein le représentant de l'association en justice. La décision d'engager une action judiciaire relève du pouvoir de l'assemblée générale.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

## **ARTICLE 13 - LE BUREAU**

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau composé de :

- 1) Un-e- président-e-
- 2) Un-e- ou plusieurs vice-président-e-s
- 3) Un-e- secrétaire et, s'il y a lieu, un-e- secrétaire adjoint-e-
- 4) Un-e- trésorier-e-, et, si besoin est, un-e- trésorier-e- adjoint-e-.

Les fonctions de président et de trésorier ne peuvent être cumulées.

Les responsabilités de chaque membre du Conseil d'Administration sont définies dans le règlement intérieur de l'association.

## **ARTICLE 14 - INDEMNITES**

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.



## ARTICLE 15 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

## ARTICLE 16 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif ou à une association ayant des buts similaires conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

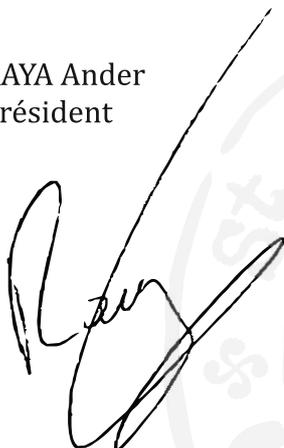
## ARTICLE 17 - LIBERALITES

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article 11 sont adressés chaque année au Préfet du département.

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement des dits établissements.

Fait à St Jean de Luz, le 14 octobre 2017

RAYA Ander  
Président



KERVADEC Laurent  
Trésorier



GOUEYTES Stéphane



## 4. 2. Composition du Bureau de « Cuivres en Pays Basque »

« Cuivres en Pays Basque » est placée sous la direction de M. Ander RAYA, Trombone Solo de l'Orchestre de Pau Pays de Béarn et professeur de trombone de l'Ecole Municipale de Musique de Saint Jean de Luz.

Il est titulaire de deux Masters, obtenus à la Haute Ecole de Musique de Genève, et présente un parcours musical professionnel des plus prestigieux.

Le bureau de cette association est composé d'un Président-Directeur, d'une vice-présidente : Mme Agathe ETCHEBERRY, d'une trésorière : Mme Lydia YOUS et d'un secrétaire. Cécile JURICIC est la Chargée de Production de CPB.

31 Membres Actifs participent activement à la vie de l'association.



Ander RAYA  
Président-Directeur



Agathe ETCHEBERRY  
Vice-Présidente



Lydia YOUS  
Trésorière



Émilie VÉDÈRE  
Secrétaire



### 4. 3. Fonctionnement de « Cuivres en Pays Basque »

« Cuivres en pays Basque » s'articule autour de huit commissions :

- Commission Pédagogique :
- Commission Finance
- Commission Logistique
- Commission Organisation Concert
- Commission Encadrant
- Commission Réception
- Commission Communication
- Commission Écologie

Chaque commission a un rôle spécifique et intervient à chaque étape des projets organisés au cours de l'année.



## 4. 4. Equipe pédagogique de « Cuivres en Pays Basque »

### ***Trompettes :***

**Didier BOUSQUET** : Trompette Solo, Basque National Orchestra (Espagne)  
**Nicolas CHATENET** : Trompette Supersoliste, Orchestre National de l'Opéra de Paris  
**Laurent DUPERE** : Trompette Solo, Orchestre National Bordeaux Aquitaine  
**Nicolas PARDO** : Trompette Solo, Orchestre National du Capitole de Toulouse  
**René-Gilles ROUSSELOT** : Trompette Solo, Orchestre National du Capitole de Toulouse



### ***Cors :***

**Jimmy CHARITAS** : Cor Solo, Opéra de Lyon  
**Bertrand CHATENET** : Cor Solo, Münchner Philharmoniker (Allemagne)  
**Misha CLIQUENNOIS** : Cor Supersoliste, Orchestre National de l'Opéra de Paris  
**Milena VIOTTI** : Cor Co-soliste, Opéra de Munich (Allemagne)



### ***Trombones :***

**David LOCQUENEUX** : Trombone Solo, Orchestre National du Capitole de Toulouse, Crr de Toulouse  
**Arnaud MANDOCHE** : Trombone Solo, Basque National Orchestra (Espagne)  
**Joël VAISSE** : Principal Trombone of the Orchestre de Floride (USA)



## ***Tuba :***

**Oscar ABELLA** : Tuba Solo, Basque National Orchestra (Espagne)

**Florian COUTET** : Supplémentaires Orchestres Nationaux et Internationaux



## ***Traits d'Orchestres :***

**Trompette/Celestin GUERIN** : Trompette Solo, Orchestre de Paris

**Trompette/Julien WURTZ** : Trompette, Orchestre Philharmonique de Strasbourg

**Cor/Arnaud BONNETOT** : Corniste, Orchestre National du Capitole de Toulouse

**Trombone-Tuba/ Florian COUTET** : Supplémentaires Orchestres Nationaux et Internationaux

## ***Directeur Ensemble de Cuivres / Traits d'Orchestre en Section Complète :***

**Arnaud BONNETOT** : Corniste, Orchestre National du Capitole de Toulouse



## ***Musique de Chambre :***

**Thomas BARTHELEMY** : Conservatoire Supérieur de San Sebastien (Espagne), CRR de Toulouse

**Arnaud LASSUS** : Conservatoire à Rayonnement Départemental de Brive

**Philippe GONZALEZ** : Hautbois Solo, Orchestre Philharmonique du Luxembourg

**Nicolas N'HAUX** : Conservatoire à Rayonnement Régional de Clamart

**Paloma TORRADO** : Basque National Orchestra (Espagne)



## ***Ateliers de Préparations Mentales :***

**Nicolas CHATENET** : Trompette Supersoliste, Orchestre National de l'Opéra de Paris

**Florian COUTET** : Supplémentaires Orchestres Nationaux et Internationaux

**Florian DIDIER** : Chef d'Orchestre / Trombone solo Musique de l'Air

**Trompette/Julien WURTZ** : Trompettiste, Orchestre Philharmonique de Strasbourg



## ***Directeur Musical / Artistique :***

**Florent DIDIER** : Chef d'Orchestre / Trombone solo Musique de l'Air



## ***Pianiste accompagnatrice :***

**Lucie TROGER** : Accompagnatrice à la Ville de Paris



## 4. 5. Prévisionnel événements « Cuivres en Pays Basque » 2023

### 1-14 / Jeudi 17 Mars :

- Concert Rotary Club

### 2-14 / Jeudi 13 mai :

- Cuivres en Pays Basque fait son « [Concert de Solistes](#) » à San Sebastian

### 3-14 / Samedi 05 août :

- « [Auditions Jeunes Talents](#) » (ouvert aux élèves inscrits au stage).  
Lieu = lycée Ravel de Saint Jean de Luz, 15 h 00.
- *Réception à l'auditorium du lycée Ravel à l'issue*

### 4-14 / Du 6 au 13 août :

- « Cuivres en Pays Basque » fait son [stage de Musique](#).  
Projet pédagogique :
  - ✓ *Cours de traits d'orchestres en pupitre*
  - ✓ *Cours de traits d'orchestres en section complète*
  - ✓ *Cours individuels*
  - ✓ *Cours de Musique de Chambre*
  - ✓ *Ensemble de cuivres*Lieu : Lycée RAVEL de Saint Jean de Luz.

### 5-14 / Dimanche 06 août :

- 19h Soirée Taloa (Ikastola) animée par la Kaskarot Banda pour les lauréats

### 6-14 / Lundi 07 août :

- [Conférence sur : La Femme / Dans l'orchestre ou l'entreprise avançons-nous au même tempo ?](#)

### 7-14 / Mardi 08 août :

- [Concert des lauréats en solistes avec l'harmonie de Bayonne, place Louis XIV à Saint Jean de Luz.](#)

### 8-14 / Mercredi 09 août :

- Plage / Baignade / Rugby-Beach
- 22h00 à 22h45 : « [Toro de Fuego](#) », place Louis XIV

### 9-14 / Jeudi 10 août :

- [Animation en formations « Musique de Chambre » des élèves lauréats dans le centre historique de Saint Jean de Luz.](#)

### 10-14 / Vendredi 11 août :

- « Cuivres en Pays Basque » fait son [Concert avec les lauréats 2023](#).

### 11-14 / Samedi 12 août :

- « [Jeux de Force Basque](#) » animé par Claude Trémoulet
- 20h00 – 23h00 : [Concert de Musique de Chambre](#) des élèves CPB 6  
Théâtre de la Nature de Saint Jean de Luz

### 12-14 / Dimanche 13 août :

- [Concert de restitution des élèves, place Louis XIV.](#)

### 13-14 / Samedi 21 octobre :

- « Cuivres en Pays Basque » [INVITE](#) les Cuivres d'orchestre français et/ou étrangers

### 14-14 / Samedi 17 décembre :

- « Cuivres en Pays Basque » fait ses [Graves de Noël](#) :  
90 musiciens amateurs et professionnels de tous âges, tous sexes et toutes religions se retrouvent pour jouer des chants de Noël.  
Lieu : place Louis XIV Saint Jean de Luz.



## 4. 6. Budget prévisionnel 2023 de « Cuivres en Pays Basque »

 <b>DEPENSES</b>		 <b>RECETTES</b>	
<b>Charges de Personnel</b>	<b>72661 €</b>	<b>Inscriptions Stage</b>	<b>60000 €</b>
<i>Masse salariale</i>	50000 €	<i>Inscriptions / concours</i>	50000 €
<i>Charges</i>	13229 €	<i>Prestations</i>	5000 €
<i>Défraiements</i>	9432 €	<i>Billetterie</i>	5000 €
<b>Frais logistiques</b>	<b>32508 €</b>	<b>Cotisations</b>	<b>310 €</b>
<i>Location Lycée (nuitées, repas, salles de cours)</i>	25000 €		
<i>Location Véhicule DIAC</i>	6072 €	<b>Subventions</b>	<b>56500 €</b>
<i>Services bancaires</i>	220 €	<i>Mairie SJDL</i>	40000 €
<i>Assurance et Abonnements</i>	1216 €	<i>Région Nouvelle-Aquitaine</i>	3000 €
		<i>DRAC</i>	3000 €
<b>Communication</b>	<b>6000 €</b>	<i>CAPB</i>	10500 €
<i>Création de Supports de Communication</i>	5000 €		
<i>Abonnements</i>	1000 €		
<b>Autres Charges</b>	<b>24500 €</b>	<b>« Le Cercles des Ami(e)s de CPB »</b>	<b>18839 €</b>
<i>Tombola</i>	4000 €		
<i>Prestataires</i>	13000 €		
<i>Achats Matériel et fournitures</i>	7500 €		
<b>DEBITS</b>	<b>135649 €</b>	<b>CREDITS</b>	<b>135649 €</b>



## 4. 7. Publication Journal Officiel

149<sup>e</sup> année. - N°49

Samedi 9 décembre

### JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Fondations partenariales**

---

## Annonce n° 1062 64 - Pyrénées-Atlantiques ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne  
**CUIVRES EN PAYS BASQUE.**

*Objet* : organiser des rencontres pédagogiques et artistiques, et mettre en place des actions de diffusion de spectacles sur le territoire

*Siège social* : 12, rue DOMINIQUE LARREA, 64500 Saint-Jean-de-Luz.

*Date de la déclaration* : 30 novembre 2017.



[www.cuivres-en-pays-basque.com](http://www.cuivres-en-pays-basque.com)  
N° Siret : 837 869 650 000 15

## 4. 8. Numéro Siret



Toute modification (changement d'adresse, statut, raison sociale, activité...) concernant votre entreprise doit être déclarée au CFE dont vous dépendez.  
Pour plus de précisions, consulter le site internet Insee.fr à l'adresse :  
<https://www.insee.fr/fr/information/1972060>

### Service Statistique SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE A la date du 14 mars 2018

#### Description de l'entreprise

	<b>Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 30/11/2017</b>
Identifiant SIREN	837 869 650
Identifiant SIRET du siège	837 869 650 00015
Désignation	CUIVRES EN PAYS BASQUE
Catégorie juridique	9220 - Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	9001Z - Arts du spectacle vivant
Appartenance au champ ESS	Oui

#### Description de l'établissement

	<b>Etablissement actif au répertoire Sirene depuis le 30/11/2017</b>
Identifiant SIRET	837 869 650 00015
Adresse	CUIVRES EN PAYS BASQUE 12 RUE DOMINIQUE LARREA 64500 SAINT JEAN DE LUZ
Activité Principale Exercée (APE)	9001Z - Arts du spectacle vivant

**Important :** A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

**Avertissement :** aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

#### Site de gestion:

**CENTRE STATISTIQUE DE METZ**  
Centre des statistiques sociales et locales  
Ple Sirene Associations  
32 AVENUE MALRAUX  
57046 METZ CEDEX 1

REPUBLIQUE FRANCAISE

